

Pour en finir avec l'intégration

Joël Roman*

**Le discours sur l'intégration
s'est développé
une fois les moteurs
de l'intégration tombés en
panne : Le travail, l'armée,
l'école...**

**Ce qui a pour effet un
ralentissement généralisé de la
mobilité sociale
qui clouent les plus exposés,
au premier rang desquels
les immigrés, dans une sorte
de "trappe à pauvreté".**

La politique d'intégration est en panne. Conçue à partir de 1975 pour répondre d'une manière plus souple et plus adaptée que par la seule perspective de l'assimilation à l'immigration des années 60 et au regroupement familial des années 70, elle est venue buter sur l'arrêt de la dynamique de la société salariale, qui associait réussite scolaire, mobilité sociale ascendante et mobilité spatiale. La timide relance d'une politique d'intégration par le biais des «contrats d'intégration», qui s'adresse aux rares primo-arrivants réguliers, n'est pas de taille à en masquer les échecs profonds : persistance d'une immigration clandestine importante, maintenue dans l'exclusion juridique et sociale ; effets cumulatifs et délétères de la ségrégation spatiale, qui ruine les dernières chances d'intégration réussie, notamment scolaire ; persistance des discriminations, à l'embauche, au travail, dans les relations avec les administrations et notamment la police et la justice ; stigmatisation croissante des manifestations identitaires, culturelles ou religieuses, au nom d'une risque de communautarisme imaginaire ; fermeture des postes de responsabilité (politiques, administratifs, économiques). Peut-on et comment, articuler une politique d'immigration digne de ce nom, une politique de lutte contre les discriminations, une politique de reconnaissance et une politique de développement social et politique (empowerment) en lieu et place de la défunte politique d'intégration ?

* Rédacteur à la revue "Esprit",
Directeur de collection chez Hachette

Préfecture de l'Isère

« [...] Le signe tangible de la volonté de l'Etat de donner une nouvelle dimension à l'accueil a été la mise en place effective du **Contrat d'accueil et d'intégration**.

Ce contrat, proposé personnellement à chaque nouvel arrivant, est un contrat républicain, inscrit dans une logique d'intérêts réciproques, une logique de droits et de devoirs. Ce document, dûment signé, formalisera les engagements des pouvoirs publics d'un côté, de nouveaux arrivants de l'autre, de mettre tout en oeuvre en vue de l'intégration.

Sa construction correspond à 3 réflexions :

- On ne peut pas s'insérer vraiment sans maîtriser la langue
- Le Contrat prévoit aussi, pour tous une formation à caractère civique fondée sur la reconnaissance du droit des personnes, des institutions du pays et des valeurs de la République. Le contrat est aussi l'élément fédérateur d'un partenariat totalement renouvelé avec l'ensemble des services publics concernés par l'accueil, au premier rang desquels le service public de l'emploi.

- Quelles que soient les motivations individuelles des nouveaux arrivants, leur espoir d'en arrivant sur le sol français, est de pouvoir réussir leur vie, notamment en acquérant leur autonomie économique.

La mise en place du contrat en Isère est effective depuis le 1^{er} juillet sur la plate-forme OMI située 66 rues des alliés à Grenoble, le CAI a été proposé à 619 personnes primo-arrivantes, 551 personnes ont signé ce contrat, ce qui porte le taux d'adhésion à 89%.

Les signatures suivent une journée de formation civique obligatoire, 170 d'entre elles ont déjà suivi ce module. En outre 67 personnes se sont engagées à participer à la journée Vivre en France.

Sur ces 551 personnes, 199 se sont vues prescrire une formation linguistique comprise entre 200 et 500 heures [...]».

Mohamed Belhadj

Intégration, assimilation, insertion

Le système français fut longtemps un modèle d'assimilation : l'immigrant, de l'intérieur ou de l'extérieur, endossait, avec la citoyenneté française, un ensemble de traits culturels, à commencer par la langue, des-

tinés à lui faire perdre toute trace de ses origines douteuses, et à lui permettre de revêtir l'homme nouveau qu'il était devenu. Cette assimilation était à la fois brutale, exhaustive et généreuse. A condition d'en accepter les modalités, nul n'en était exclu en raison de ses origines. Un interdit majeur reposait sur toute forme de communautarisme, même si en fait, les structures communautaires, (amicales, associations folkloriques ou d'entraide) étaient en fait tolérées, voire sollicitées. Mais le principe demeurait celui édicté par Clermont-Tonnerre à propos des Juifs, lors de la Révolution française : leur accorder tout comme individus et rien comme nation. Cette assimilation avait comme pendant une promesse : celle d'une vie ouverte, d'une possibilité de promotion sociale. La promesse reposait sur deux éléments : un maillage de services publics égalitaires et efficaces, en premier lieu l'école. Des possibilités de travail et d'intégration par le travail. L'école, comme le travail, et dans une moindre mesure l'armée, étaient des moyens d'assurer l'assimilation et en même temps des éléments de la promesse : les deux choses allaient ainsi de pair, comme l'envers et l'endroit d'une même tunique

citoyenne. Certes, les choses n'allèrent pas toujours de soi : cette assimilation, qu'elle s'adresse à l'immigrant de l'intérieur, rural provincial venu



à la ville, souvent à la capitale, ou à l'immigrant d'un autre pays, sommés l'un et l'autre d'oublier langue et traditions, habitudes et coutumes, fut souvent un arrachement violent.

Mais en même temps, elle fut passionnément souhaitée et désirée par la plupart des immigrants eux-mêmes, prêts à tous les sacrifices pour acquérir le sésame de la nationalité et de la citoyenneté française. Enjolivée dans le souvenir de ceux qui ont réussi leur intégration, cette histoire se transforme en rencontre providentielle, tandis que s'estompe la mémoire des épreuves, et que les échecs sont oubliés et ne sont pas comptabilisés.

Vaille que vaille, toutefois, les institutions ont tenu leur promesse. Il faut dire que cette dynamique a pu s'appuyer sur les années de croissance d'après-guerre, les fameuses trente glorieuses, qui ont permis que le pays se modernise et s'équipe avec une vitesse record, et qui ont fourni à profusion emplois et perspectives de mieux-être et de mobilité professionnelle.

En revanche, c'est à partir du moment où cette dynamique va se trouver fortement ralentie, puis interrompue et profondément modifiée que la question de l'intégration va se trouver posée avec une acuité toujours plus forte.

La crise du système d'intégration

Il faut le souligner avec vigueur : le débat sur l'intégration est strictement concomitant avec les débuts de la crise économi-

que, qui va entraîner la remise en cause du modèle fordiste d'intégration par le travail, à partir de 1975. L'irruption d'un chômage de masse est évidemment l'aspect le plus frappant de cette crise, avec immédiatement les principales mesures qui vont en développer les conséquences : l'arrêt de l'immigration laborieuse, et très vite ensuite, le regroupement familial. L'arrêt de l'immigration de travail signale que désormais, c'est le travail comme lieu et facteur d'intégration qui est remis en cause, non pour les seuls immigrés, mais pour la société toute entière. Simplement, dans ce contexte, les derniers arrivés, les moins pourvus en diplômes et en réseaux, sont évidemment aussi les plus mal lotis. Mais il importe de souligner que la déstructuration des collectifs de travail, l'individualisation des tâches et des statuts, les processus de qualification mais aussi de déqualification du travail, l'externalisation de nombreuses activités, la précarisation des contrats et la montée en puissance du travail temporaire, tout un ensemble de transformation qui affectent en profondeur le travail bien au-delà de la montée du chômage interdisent désormais de considérer le travail comme le grand intégrateur social qu'il fut.

Or les autres institutions d'intégration sociale vont à leur tour entrer elles aussi en crise : c'est manifeste avec le logement social, qui de moment d'un parcours résidentiel ascendant, destiné à représenter un mieux temporaire dans un itinéraire, va se transformer en trappe à pauvreté et en impasse pour tous ceux qui vont désormais être dépourvus des moyens de partir. C'est aussi le cas de l'école, qui alors même qu'elle s'unifie dans ses filières (la réforme Haby, qui achève le processus d'unification, date de 1976), continue d'être aussi sélective dans ses cursus, voire le devient davantage (ce qui est aussi un des

effets sur l'école de la crise du travail et de la montée de l'exigence de qualification initiale pour l'accès à l'emploi). La conjonction des deux phénomènes, ralentissement de la mobilité résidentielle et étranglement du goulot scolaire conduisent très directement à la dualisation géographique du système scolaire que l'on connaît aujourd'hui. Deux institutions centrales pour l'organisation du vivre ensemble et qui dans la société française portaient au plus haut la promesse d'intégration sociale entrent ainsi en crise à leur tour.

C'est donc à une faillite généralisée des institutions d'intégration sociale que nous assistons, qui, encore une fois affectent cette logique d'intégration sociale dans sa généralité. A ce titre, les immigrés ou leurs enfants ne sont pas touchés de manière particulière, en raison des singularités de leur parcours, mais simplement davantage victimes parce davantage exposés.

Pourtant, c'est le moment où va se développer un discours sur l'intégration, qui dans un premier temps transpose des concepts et des modes de pensée issus de la prise en compte du handicap, élaborés dans ce champ au cours des années 60. Transposé à la question de l'immigration, le discours sur l'intégration veut prendre en compte la spécificité d'une immigration désormais familiale, qui pose des problèmes spécifiques. On peut aussi y voir l'écho des contestations issues de mai 1968 du modèle culturel dominant, qui ont progressivement fait valoir l'originalité et l'irréductibilité d'expériences et de modes de vie singuliers : cultures paysannes, ouvrières ou régionales, langues minoritaires, parmi lesquelles on peut bien entendu ranger les cultures et les langues des immigrations. En ce sens, le discours de l'intégration se veut explicitement une contestation de celui de l'assimilation, dont la rigidité

est jugée obsolète. Il s'agit d'atténuer la rigidité des processus d'assimilation classiques, d'adapter les institutions à des demandes spécifiques et de proposer aux personnes des itinéraires aménagés, un peu sur le même modèle que le fera Bertrand Schwartz pour le travail, parlant lui de dispositifs d'insertion (1981). Mais dans ce mouvement, la défaillance des institutions d'intégration n'est pas prise en compte, ou ne l'est que marginalement, et la charge de l'intégration en vient à reposer presque intégralement sur les personnes.

La spécificité des immigrations post-coloniales

Cette réorientation des politiques d'accueil des populations étrangères s'effectue au moment où il devient de plus en plus évident que la structure de l'immigration en France est en train de changer : au lieu des immigrations venues de pays européens frontaliers ou proches (Italie, Espagne, Pologne, Portugal), qui avait largement dominé dans les années de l'entre-deux guerres et encore longtemps dans l'après seconde guerre mondiale, se développe depuis longtemps déjà, mais de manière croissante à partir des années 50 et 60 une immigration venue des anciennes colonies françaises, du Maghreb tout d'abord, et principalement d'Algérie, mais aussi progressivement d'Afrique noire et des anciennes colonies d'Asie. Si la motivation de cette immigration est bien entendu pour l'essentiel économique, comme ce fut le cas classiquement aussi pour les immigrations précédentes, elle s'opère pour sa part dans un contexte singulier : le choix de la destination d'accueil est certes dicté par ces considérations économiques, mais aussi par une familiarité, dont la pratique de la langue est le signe le plus évident, mais qui

tient en général au statut d'ex-colonies des pays d'origine. A cet égard, on peut dire que la colonisation a été le terreau de cette immigration, quand elle ne l'avait pas déjà consciemment favorisée, dans de nombreux cas, dès le début du XXème siècle, ou provoquée par le recours massif à la conscription dans toutes les zones de l'empire, au cours des deux conflits mondiaux. Dans de nombreux cas d'ailleurs, l'immigration fut l'aboutissement logique d'un processus de déstructuration des sociétés traditionnelles impulsé par la colonisation, en particulier dans les colonies les plus anciennes. Ce processus avait connu son point culminant en Algérie qui avait été assimilée au territoire national et divisée en départements français (pour ne rien dire des actuels départements et territoires français d'Outre-mer).

Force est alors de reconnaître que le discours de l'intégration s'est développé envers une immigration qui n'avait jamais été aussi intégrée ! Mieux, en reprenant le mot, il a aussi réveillé les souvenirs de la fin de la période coloniale, et de la guerre d'Algérie : «intégration» fut alors le nom d'une politique visant à résorber les inégalités les plus criantes, notamment de statut politiques entre les indigènes et les européens, au moment même où cette exigence, qui aurait pu être de mise au moment des propositions de statut Blum-Violette, c'est-à-dire vingt ans avant, n'avait plus cours et était, pour les Algériens remplacée par la volonté d'accéder à l'indépendance. On parla d'intégration quand il s'agit de faire durer un statut colonial qui n'était plus tenable. Rien d'étonnant dès lors que le discours de l'intégration se soit retrouvé en porte-à-faux, et ait pris une résonance différente de celle qu'il prétendait avoir. Il cherchait à combler les lacunes et les carences des fonctionnements institutionnels plus que tout autre chose.

Intégration ou stigmatisation ?

Cela ne veut pas dire que les actions qui ont été conduites sous la bannière de l'intégration, tout au long des années 1980 et 1990, notamment par les associations, aient toutes été entachées des ambiguïtés liées à cette notion. De nombreuses choses se sont faites alors qui devaient permettre de véritables avancées, en particulier sous l'impulsion des associations issues de l'immigration : il suffit de rappeler la marche pour l'égalité de 1984. Mais progressivement, la notion d'intégration, dans le débat public et dans le discours politique, allait devenir une injonction de conformité faite aux personnes, porteuses d'un diagnostic implicite quand aux difficultés sociales que celles-ci rencontraient : celui de déficit d'intégration.

Deux thématiques focalisèrent en particulier le discours de l'intégration : la lutte contre la délinquance des mineurs, d'une part, et l'émergence d'une revendication musulmane forte. Dans les deux cas, brandir l'intégration revenait à faire peser une lourde suspicion sur ceux qu'on prétendait vouloir intégrer, à leur confier la charge de la preuve qu'ils étaient bien intégrés, et à leur refuser des droits élémentaires et fondamentaux. On aurait pu au contraire lire la revendication de la visibilité musulmane comme un signe fort d'intégration, et non l'inverse : c'est en tant que citoyens français de confession musulmane qu'un certain nombre d'entre eux ont cherché à faire reconnaître leurs droits et à s'assurer une visibilité sociale au moins égale à celle dont jouissent les autres cultes. De même qu'il aurait été loisible de comprendre qu'une partie de la délinquance des mineurs était au moins autant due à la perception aiguë des impasses sociales dans les

quelles ils se trouvaient, et aux blocages des institutions qu'à un prétendu défaut d'intégration.

De l'intégration à la lutte contre les discriminations

Progressivement a ainsi pu émerger une revendication nouvelle, dégagée des ambiguïtés de la notion d'intégration : celle de lutte contre les discriminations. En effet, qu'il s'agisse d'accès à l'emploi, au logement, de parcours scolaire, des relations quotidiennes avec la police, du traitement réservé aux musulmans, ou même de l'accès aux loisirs (on se souvient de la question de la fréquentation des boîtes de nuit), sans rien dire de l'accès à la représentation politique, c'est bien à une série de discriminations que se trouvent confrontés immigrés et descendants des immigrations post-coloniales. Pour être difficiles parfois à combattre, tant les véritables arguments sont tus et masqués par une série de prétextes divers, celles-ci n'en sont pas moins massives et indéniables. Il n'est pas étonnant dès lors que dans une série de domaines, en particulier l'accès à l'emploi ou les parcours scolaires, mais aussi la représentation politique, émergent des propositions de discrimination positive, c'est-à-dire, sans engager de débat sémantique sur la traduction la plus fréquente de l'*affirmative action* américaine, d'itinéraires spécifiques destinés à compenser des inégalités de départ criantes. On peut diverger quant à l'ampleur de telles mesures, les juger mieux appropriées ici qu'ailleurs. Il est cependant deux arguments que l'on devrait s'interdire d'employer : le premier, c'est celui selon lequel le droit français condamne toute forme de discrimination positive, et serait résolument égalitariste. Il suffit de regarder le droit social pour se

persuader du contraire, puisqu'au contraire on propose un écheveau de dispositions singulières destinées à compenser des inégalités spécifiques (pour ne prendre qu'un seul exemple : qu'est ce que la dispense de diplôme de formation initiale accordée aux mères de famille ayant élevé au moins trois enfants pour se présenter aux concours de la fonction publique sinon un cas particulièrement net de discrimination positive ?). Le second est celui qui rabat toute revendication singulière sur une demande de discrimination positive, et qui accompagne cette réduction d'un soupçon de communautarisme. Ainsi les revendications cultuelles des musulmans de France n'ont rien à voir avec la demande d'un traitement différentiel, encore moins avec une affirmation communautariste, puisqu'il s'agit pour eux de réclamer l'application du droit commun des religions dans un Etat laïc (la loi sur le voile, dont on voudrait faire l'emblème de la résistance à un communautarisme conquérant le prouve bien malgré elle, puisque pour l'interdire, il a fallu modifier le droit commun). Il faudrait enfin cesser de taxer toute revendication particulière, ou même toute revendication communautaire de communautariste et, inversement, d'accuser de clientélisme toute réponse politique



qui tend à la prendre en compte. Certes, ces risques et ces dérives existent. Mais le communautarisme est la revendication de statuts et de droits spécifiques excédant le droit commun, et le clientélisme, un traitement de faveur accordé à un groupe au mépris de l'intérêt général. La revendication de demandes particulières est normale dans une société pluraliste, tout comme l'est la satisfaction de ces revendications par le pouvoir politique si elles sont considérées comme légitimes. Le clientélisme commence quand la satisfaction de tels intérêts prend le pas sur la capacité à proposer un projet d'ensemble. En outre, ne nous voilons pas la face : le jour n'est pas encore en vue où les groupes et les associations d'immigrés ou de leurs descendants auront conquis dans la société française autant de pouvoir que certaines catégories socio-professionnelles (comme les paysans), certaines professions libérales ou certains syndicats de salariés. Mais peut-être ce jour là ne parlera-t-on enfin plus d'intégration ?

Mieux : l'exaspération ressentie par ceux qui sont victimes de discriminations constantes et répétées, si elle doit en outre se heurter à une injonction d'intégration sans cesse renouvelée et toujours à accomplir, quels que soient les signes d'intégration que manifeste la personne, est de nature à nourrir un sentiment de frustration qui peut venir nourrir un enfermement dans le rôle de la victime, une propension à attribuer tous les échecs au racisme et *in fine*, une véritable exigence de repli communautaire. Au contraire, la reconnaissance des discriminations et l'invention de dispositifs destinés à y mettre fin permettrait sans doute de faire la part de choses et de gagner en capacité de vivre ensemble. Mais que veut-on dire vraiment quand on invoque ce fameux vivre ensemble ? ■

